

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 28 février 2018**

### **Délibération n°2018-14 relative au transfert des masters philosophie et mathématiques à PSL pour la rentrée 2018**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'Ecole normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le transfert des masters philosophie et mathématiques à PSL à compter de la rentrée 2018.

#### **Nombre de membres en exercice :**

Présents : 15	Pour : 22 voix
Procurations : 8	Contre : -
Votants : 23	Abstention(s) : 1 voix

#### **Délibération adoptée**

Fait à Paris, le 28 février 2018

Le Président du Conseil d'administration



François HARTOG

Modalités de recours contre la présente délibération :

*En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Directeur de l'ENS et/ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris.*

**Mise en ligne le : 28 février 2018**